Government of Canada | Gouvernement du Canada

Canadian General Standards Board | Office des normes générales du Canada

Series 9

Série 9

WITHDRAWAL

April 2020

Selected standards in the series Paper and paper products

These Government of Canada Standards are hereby withdrawn as information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects.

CGSB retains the right to develop new editions.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information.

RETRAIT

Avril 2020

Sélection de normes de la série Papier et produits de papier

Ces normes du gouvernement du Canada sont par le présent avis retirées, car l'information contenue peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet.

L'ONGC se réserve le droit d'élaborer de nouvelles éditions.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de cette information.

Copies of withdrawn standards are available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-eng.html, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Quebec Canada K1A 1G6.

Des copies des normes retirées peuvent être obtenues auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau (Québec) Canada K1A 1G6.

GCS

Paper and paper products

9.1-93
Bond Paper (ICS 85.080)

9.29-93

Opaque Litho Book Paper (ICS 85.080)

GCS

Papier et produits de papier

9.1-93
Papier bond (ICS 85.080)

9.29-93

Papier lithographique opaque d'édition (ICS 85.080)

Gouvernement du Canada
Government of Canada

Office des normes générales du Canada
Canadian General Standards Board

GCS 9.29-93

Convertie en Norme GC en 2014

Papier lithographique opaque d'édition

Retirée

Canada

Expérience et excellence
Experience and excellence
ONGC CGSB

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus.

Un aspect significatif du système canadien d'élaboration de normes est l'utilisation des principes suivants : consensus; égalité d'accès et participation efficace des parties concernées; respect des divers intérêts et détermination des intérêts auxquels il faudrait donner accès au processus afin d'assurer l'équilibre nécessaire entre les intérêts; mécanisme de règlement des différends; ouverture et transparence; liberté d'accès des parties intéressées aux procédures qui orientent le processus d'élaboration de normes; clarté des processus; considération de l'intérêt du Canada comme base de départ de l'élaboration des normes.

L'ONGC élabore des Normes du gouvernement du Canada (GC) et offre également d'autres produits et services de normalisation. Les Normes GC sont élaborées pour définir les exigences particulières d'un gouvernement ou d'une entreprise pour un matériau, un produit ou un service. Toutes les normes sont élaborées conformément aux politiques décrites dans les politiques et les procédures de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les Normes GC font l'objet de révisions et d'examens périodiques. L'ONGC entreprendra le réexamen de la présente norme dans un délai déterminé. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des Normes GC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC disponible à notre site Web — www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb ainsi que des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Mise à l'essai et évaluation

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Langue

Dans la présente Norme, le verbe « doit » indique une exigence obligatoire, le verbe « devrait » exprime une recommandation et le verbe « peut » exprime une option ou une permission. Les notes accompagnant les articles ne renferment aucune exigence ni recommandation. Elles servent à séparer du texte les explications ou les renseignements qui ne font pas proprement partie du corps de la norme. Les annexes sont désignées comme normative (obligatoire) ou informative (non obligatoire) pour en préciser l'application.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Division des normes
Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada
K1A 1G6

Retirée

Comment commander des publications de l'ONGC :

par téléphone — 819-956-0425 ou
— 1-800-665-2472

par télécopieur — 819-956-5740

par la poste — Centre des ventes de l'ONGC
Gatineau, Canada
K1A 1G6

en personne — Place du Portage
Phase III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)

par courrier électronique — ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

sur le Web — www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb

Norme du gouvernement du Canada **GCS 9.29-93**

Convertie en Norme GC en 2014

Papier lithographique opaque d'édition

Retirée

ICS 85.080

Préparée par
l'Office des normes générales du Canada

Publiée, octobre 1993, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada — 1993

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DU PAPIER D'IMPRESSION ET D'ÉCRITURE

(Composition à la date d'approbation)

Joss, R.A.	*Président*	Expert-conseil
Beattie, J.		Conseil scolaire d'Ottawa
Bird, A.J.		Du Pont Canada Inc.
Black, M.		Mirdon Inc.
Blondin, P.		Dollco Printing
Boyes, J.		Provincial Papers, Division of Abitibi Price
Chollet, J.L.		Expert-conseil
Chute, B.		Xerox Canada Inc.
Culbert, B.		Papiers Inter-Cité Ltée
Dalfen, M.M.		Noranda Forest Recycled Paper
Dec, C.		Rieger Printing Ink Co. Ltd.
Dixon, G.C.		Crown Paper, Division of Crown Forest Industries Ltd.
Doane, V.		Tri-Graphic Printing (Ottawa) Ltd.
Doutre, D.		Papiers fins Domtar Ltée
Douville, L.		Groupe Communication Canada
Dubé, P.		Rolland Inc.
Enriquez, M.		Les laboratoires canadiens pour la recherche du commerce de détail
Fair, D.		Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
Finch, B.		Ministère du Revenu national (Douanes et Accise)
Gable, T.H.		Ville d'Ottawa
Gildea, C.		Weyerhaeuser Canada Ltd.
Guay, L.M.		Produits forestiers E.B. Eddy Ltée
Handy, J.		Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Hendriks, K.B.		Archives nationales du Canada
Lacroix, A.		Canadian Business Forms Association
Laframboise, W.C.		Kruger Inc.
McCanna, B.W.		Les Entreprises Repap Inc.
McLaughlin, D.		Ministère des Services gouvernementaux, Ontario
Michaels, J.		Bibliothèque nationale du Canada
Miller, C.		Papeterie Barber-Ellis
Stevenson, I.		Ministère des Approvisionnements et Services
Stewart, H.		Produits forestiers Canadien Pacifique Ltée
Thomas, J.		Ministère des Travaux publics, Alberta
Udy, D.J.		Tembec Inc.
Waddell, B.		Island Paper Mills Co.
Wood, W.R.		Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers
Woodman, N.		Groupe Communication Canada
Lamoureux, D.	*Secrétaire*	Office des normes générales du Canada

Retirée

Nous remercions le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de la traduction de la présente norme.

Préface

Le présent document a été converti en une Norme du gouvernement du Canada (GC) en octobre 2014. Sa désignation précédente était CAN/CGSB-9.29-93. Le contenu original n'a pas été modifié.

Retirée

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

PAPIER LITHOGRAPHIQUE OPAQUE D'ÉDITION

1. OBJET

1.1 La présente norme s'applique au papier lithographique opaque d'édition nº 1 utilisé pour l'impression lithographique offset recto verso de livres, de magazines, de périodiques, de brochures etc. Les imprimés peuvent comprendre des textes, des illustrations au trait et des similigravures dont la trame compte 150 lignes par centimètre en plusieurs couleurs. Un norme relative à la permanence du papier est en cours de préparation.

1.2 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS APPLICABLES

2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente norme:

2.1.1 CAN/CGSB-9.0 Méthodes d'essai des pâtes et papiers

Nº 5 — Degré de blancheur des pâtes, papiers et cartons

Nº 6 — Opacité du papier

Nº 7 — Grammage du papier et du carton.

2.1.2 Section technique, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers (ACPPP)

D.1 — Détermination du sens machine des papiers et cartons

D.4 — Thickness and Density of Paper and Paperboard

D.9 — Détermination de la résistance au déchirement du papier, du carton et des formettes au moyen d'un déchiromètre Appita-Elmendorf

D.14 — Air Resistance of Paper (Gurley Method)

D.29P — Sheffield Roughness of Paper and Paperboard

G.25P — pH of Paper and Paperboard (Extract and Surface).

2.2 Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, les publications susmentionnées s'entendent de l'édition la plus récente. Les sources de diffusion sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

3.1 **Gondolage** — Le papier doit rester bien à plat ou du moins ne présenter qu'un léger gondolage qui peut être redressé en conditions commerciales normales d'utilisation.

3.2 **État de surface** — Le papier doit être exempt de taches, de poussière, d'effilochures et d'autres particules pouvant nuire à son impression ou à son usage final.

3.3 **Épair** — L'épair doit être fondu.

3.4 **Rognage (feuilles)** — Le papier doit être rogné, présenter des bords lisses et propres et être bien taqué. Les feuilles successives de toute pile ne doivent pas s'écarter de plus de 1.5 mm de leur position taquée respective, ou selon les prescriptions de l'acheteur (par. 8.1).

Retirée

3.5 **Rognage (rouleaux)** — Les bords des rouleaux doivent être lisses, propres et égaux.

3.6 **Collures dans les rouleaux** — Les collures doivent être indiquées à l'aide d'une étiquette de couleur vive sur le bord du rouleau, ou indiquées à l'extrémité du rouleau au moyen d'une marque au pochoir ou d'une autre marque facilement visible.

Le nombre maximal de collures par rouleau doit être comme suit:

Diamètre du rouleau	Nombre de collures
Jusqu'à 762 mm	1
De 763 à 1219 mm	2
Plus de 1220 mm	3

Les collures doivent se trouver à 152 mm au moins du mandrin, à 40 mm au moins du diamètre extérieur et il doit y avoir au moins 76 mm entre les collures, ou selon les prescriptions de l'acheteur (par. 8.1).

3.7 **Pâte** — La pâte à papier ne doit normalement contenir de la pâte écrue ou de la pâte mécanique qu'en quantité minime (moins de 1%), mais aucune limite quantitative n'est imposée pour les fibres secondaires blanchies (recyclées) désencrées ou non, ni pour les pâtes à grand rendement présentes dans la pâte. Des agents de blanchiment fluorescents (optiques) sont admis.

3.8 **Teneur en eau** — Le présent papier peut être utilisé soit dans des imprimeries climatisées, soit dans des imprimeries où l'humidité relative et la température ne sont pas contrôlées. Sauf indication contraire (par. 8.1), le papier, au moment de la livraison, doit être en équilibre avec une atmosphère dont l'humidité relative est de 40 ± 5% et la température de 23 ± 0.5°C s'il est utilisé dans des imprimeries climatisées. S'il est spécifié que le papier doit être employé dans des imprimeries non climatisées (par. 8.1), le papier doit être en équilibre convenable avec les conditions saisonnières d'humidité relative et de température qui prévalent au moment de la livraison.

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

4.1 **Formats (feuilles)** — Les feuilles de papier doivent être fournies dans les formats prescrits (par. 8.1). Pour les formats de feuilles allant jusqu'à 216 × 356 mm (inclus), le papier ne doit pas être inférieur au format prescrit, mais peut lui être supérieur d'au plus 0.8 mm dans chaque sens. Pour les formats de feuilles plus grands que 216 × 356 mm, le papier ne doit pas être inférieur au format prescrit, mais il peut lui être supérieur d'au plus 2.4 mm dans chaque sens. Les dimensions des feuilles successives de tout paquet ne doivent pas varier de plus de 0.8 mm. Les quatres bords des feuilles doivent être d'équerre, sous réserve d'une tolérance de 0.8 mm par longueur de 762 mm, déterminée à la table d'équarrissage. La courbure du bord des feuilles individuelles, établie de la façon suivante, ne doit pas être supérieure à 0.8 mm par longueur de 762 mm: retourner une feuille, l'abouter à la feuille suivante par le bord correspondant, mesurer l'écart qui les sépare et diviser par deux.

4.2 **Formats (rouleaux)** — Les rouleaux doivent avoir la largeur prescrite (par. 8.1), sous réserve d'une tolérance de 0.8 mm. Les diamètres doivent être ceux qui sont prescrits ±13 mm. Les diamètres des rouleaux peuvent être inférieurs aux diamètres prescrits si l'obtention du diamètre prescrit demande une collure à moins de 76 mm du diamètre extérieur du rouleau.

4.3 **Mandrins (rouleaux)** — Le papier doit être enroulé sur un mandrin non réutilisable dont le diamètre intérieur est de 76 mm, ou selon les prescriptions de l'acheteur. Les mandrins doivent être fabriqués en matériau fibreux et doivent comporter un bondon en bois, en plastique ou en métal à chaque extrémité.

4.4 **Grammage** — Le papier doit être fourni dans le grammage indiqué au tableau 1, sous réserve d'une tolérance de ±5%, lorsqu'il est déterminé conformément à CAN/CGSB-9.0 N° 7.

4.5 **Épaisseur** — L'épaisseur du papier doit être conforme à l'épaisseur moyenne indiquée au tableau 1, sous réserve d'une tolérance de 0.005 mm. La différence d'épaisseur moyenne entre les feuilles ne doit pas dépasser 0.005 mm. Les feuilles individuelles doivent avoir une épaisseur uniforme, et la différence entre l'épaisseur maximale et minimale de chaque feuille ne doit pas dépasser 0.008 mm.

4.6 **Sens machine (feuilles)** — Le sens machine, déterminé suivant la norme D.1 de la Section technique de l'ACPPP, doit être celui qui est prescrit (par. 8.1).

Retirée

4.7 **Couleur** — Le papier doit être blanc ou de couleur prescrite (par. 8.1). La couleur et le degré de blancheur du papier doivent correspondre visuellement à ceux de l'échantillon de référence, suivant les méthodes commerciales de comparaison des couleurs.

4.8 **Concentration d'ions d'hydrogène (pH)** — Le pH d'un extrait à froid de papier ne doit pas être inférieur à 4.8 lorsqu'il est déterminé conformément à la norme G.25P de la Section technique de l'ACPPP.

4.9 **Résistance à l'arrachage** — Le papier ne doit pas s'arracher dans des conditions normales d'impression offset.

4.10 **Propriétés physiques et optiques** — Les propriétés physiques et optiques doivent être conformes aux exigences du tableau 1.

5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

5.1 **Conditionnement** — Le papier doit être emballé conformément aux usages commerciaux courants. Le nombre de feuilles par paquet doit être précisé (par. 8.1).

5.2 **Emballage** — Sauf indication contraire (par. 8.1), les contenants d'expédition des feuilles comme des rouleaux doivent être à l'épreuve de l'humidité.

5.3 **Étiquetage et marquage** — Sauf indication contraire (par. 8.1), l'étiquetage et le marquage doivent être conformes aux usages commerciaux courants.

5.4 **Hauteur de pile (feuilles)** — La hauteur de la pile d'un coin à l'autre ne doit pas varier de plus de 25 mm lorsqu'elle est mesurée à partir du centre de la pile.

6. INSPECTION

6.1 **Échantillonnage** — L'échantillonnage est laissé à la discrétion des services d'inspection, à moins qu'un plan d'échantillonnage particulier ne soit prescrit (par. 8.1).

6.2 **Essai**

6.2.1 ***Rugosité de la surface*** — La rugosité de la surface doit être déterminée à l'aide d'un appareil d'essai Sheffield (Remarque 1). Faire au moins dix essais de chaque côté de chaque échantillon conformément au mode opératoire établi par le fabricant de l'appareil. Faire une moyenne des résultats obtenus pour chaque côté séparément.

7. REMARQUES

7.1 **Options** — Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme:

a. Si un rognage particulier est nécessaire (par. 3.4)

b. Collures dans les rouleaux (par. 3.6)

c. Teneur en eau, si elle diffère de celle prescrite (par. 3.8)

d. Teneur en eau, si le papier est destiné à être utilisé dans des imprimeries non climatisées (par. 3.8)

e. Format des feuilles (par. 4.1)

f. Format des rouleaux (par. 4.2)

g. Sens machine (par. 4.6)

h. Couleur (par. 4.7)

i. Nombre de feuilles par paquet (par. 5.1)

j. Emballage, s'il diffère de celui qui est prescrit (par. 5.2)

k. Étiquetage et marquage, si les usages commerciaux courants ne conviennent pas (par. 5.3)

l. Échantillonnage, si un plan d'échantillonnage particulier est requis (par. 6.1).

Remarque 1: *L'appareil d'essai Sheffield peut être obtenu chez Testing Machines Inc., 6 Ronald Drive, Montréal Ouest, Canada H4X 1M8. Téléphone (514) 489-8491. Télécopieur (514) 489-6044.*

Retirée

7.2 **Sources de diffusion des publications de référence**

7.2.1 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone 1-800-665-CGSB. Télécopieur (613) 941-8705.

7.2.2 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.2 sont diffusées par la Section technique, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, Édifice Sun Life, 19e étage, 1155, rue Metcalfe, Montréal, Québec H3B 4T6. Téléphone (514) 866-6621. Télécopieur (514) 866-3035.

Retirée

TABLEAU 1

Propriétés physiques et optiques pour le papier lithographique opaque d'édition

Propriété	Exigence													Méthode d'essai
Grammage, g/m²	30	32	35	38	41	45	48	53	56	60	67	75	90	CAN/CGSB-9.0 N° 7
Épaisseur moyenne, µm	38	40	43	46	50	55	60	66	68	76	89	99	117	ACPPP D.4
Plage d'opacité, %, min.	81/82	80.5/84	82/85	83/86	84/87	85/88	86/90	87/92	88/89	88/91.5	90/93.5	90.5/95.5	91/98	CAN/CGSB-9.0 N° 6
Degré de blancheur, chaque côté, %, min.	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	CAN/CGSB-9.0 N° 5
Résistance à la déchirure amorcée, 1 feuille, chaque sens, mN, min.	110	120	130	140	155	170	200	250	300	320	350	350	350	ACPPP D.9
Imperméabilité à l'air (Gurley), s/100 ml d'air, min.	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	ACPPP D.14
Rugosité de la surface (Sheffield), chaque côté, mL/min, max.	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	Par. 6.1 ACPPP D.29P

Retirée